



No de résolution
ou annotation

2024-04-110

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 9 avril 2024 à 20 h 00 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Patrick Plante et Sylvain Destrempe formant quorum sous la présidence de M. le maire Pierre Lahaie.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

Est absent le conseiller Jean-François Frenière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tel que requis par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée suite à la signification à chaque membre du conseil d'un avis de convocation.

CONSIDÉRANT que les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Travaux de balayage de rues, des trottoirs et des stationnements municipaux / Octroi de contrat
 - H.2 Travaux de marquage de chaussées / Octroi de contrat
 - H.3 Travaux de réfection de trottoirs et de bordures / Octroi de contrat
 - H.4 Travaux de rapiéçage d'asphalte / Octroi de contrat
 - H.5 Exploitation et opération des ouvrages de traitement des eaux usées / Octroi de contrat
 - H.6 Classique Automobiles du Vieux Berthier / Événement – Spectacle extérieur
 - H.7 Fête interculturelle / Mandat à Productions PL
- L) Adoption de règlements :
 - L.1 Règlement numéro 980 décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue Saint-Viateur et autorisant un emprunt de 3 821 500 \$
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2024-04-111

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 TRAVAUX DE BALAYAGE DE RUES, DES TROTTOIRS ET DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard du contrat de fourniture de services relative aux travaux de balayage de rue, des trottoirs et des stationnements municipaux;

CONSIDÉRANT que deux (2) compagnies ont été invitées à soumissionner : Balai Le Permanent inc. et Groupe Villeneuve inc.;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumission effectuée le 8 avril 2024, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	Montant avant taxes Option 1 an / 2024	Montant avant taxes Option 2 ans / 2024-2025
Balai Le Permanent inc.	49 010,00 \$	95 820,00 \$

CONSIDÉRANT que la compagnie Balai Le Permanent inc. a déposé une soumission conforme au devis numéro 2024-001;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Balai Le Permanent inc. le contrat de fourniture de services relative aux travaux de balayage de rues, des trottoirs et des stationnements municipaux selon l'option 2 pour une période de deux ans, soit pour l'année 2024 et 2025, aux coûts unitaires détaillés au formulaire de soumission pour une dépense approximative de 95 820,00 \$ plus les taxes applicables, et ce, aux conditions décrites au devis numéro 2024-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-04-112

H.2 TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard du contrat de fourniture de services relatif aux travaux de marquage de chaussées – saison 2024;

CONSIDÉRANT que cinq (5) compagnies ont été invitées à soumissionner : Techline inc., Lignco Sigma inc., Lignes Maska, Marquage G.B. inc. et Ligne Pro;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumission effectuée le 8 avril 2024, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Lignes Maska	51 954,81 \$

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission déposée par la compagnie Lignes Maska;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Lignes Maska le contrat de fourniture de services relatif aux travaux de marquage de chaussées pour la saison 2024 pour une dépense approximative de 51 954,81 \$ plus les taxes applicables, et ce, aux prix unitaires inscrits au formulaire de soumission et aux conditions décrites au devis numéro 2024-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-04-113

H.3 TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard du contrat de fourniture de services relatif aux travaux de réfection de trottoirs et de bordures;

CONSIDÉRANT que trois (3) compagnies ont été invitées à soumissionner : Trottoir Joliette inc., Cimentier Laviolette inc. et BDL Bordure et Trottoir inc.;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumission effectuée le 8 avril 2024, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Trottoir Joliette inc.	69 550,00 \$

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission déposée par la compagnie Trottoir Joliette inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Trottoir Joliette inc. le contrat relatif aux travaux de réfection de trottoirs de 1.41 mètres au coût de 530 \$ / mètre linéaire et de 1.52 mètres à 540 \$ / mètre linéaire plus les taxes applicables ainsi que de bordures de rue au coût de 385 \$ / mètre linéaire plus les taxes applicables, pour une dépense approximative totalisant 79 965 \$ toutes taxes incluses, et ce, aux conditions décrites au devis numéro 2024-004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-04-114

H.4 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation relatif au contrat des travaux de rapiéçage d'asphalte pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT que neuf (9) compagnies ont été invitées à soumissionner : Marion Asphalte inc., Pavage Rocheleau inc., Asphalte Général inc., Les Entreprises Généreux inc., Pavage JD inc., Pavage Gravel inc., Pavco Pavage et Excavation, L'Assomption Asphalte inc. et Pavage RL inc. :

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée le 8 avril 2024, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX UNITAIRE AVANT LES TAXES APPLICABLES
Marion Asphalte inc.	30,50 \$ / mètre ² - items 1 et 3 24,00 \$ / mètre ² - items 2 et 4 1 300 \$ / unitaire - item 5 3 500 \$ / frais de mobilisation et démobilitation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

SOUSSIONNAIRES	PRIX UNITAIRE AVANT LES TAXES APPLICABLES
Pavage JD inc.	45,00 \$ / mètre ² - item 1 27,50 \$ / mètre ² - item 2 40,00 \$ et 25, 00 \$ / mètre ² - item 3 50,00 \$ / mètre ² - item 4 1 500 \$ / unitaire – item 5 2 500 \$ / frais de mobilisation et démobalisation
L'Assomption Asphalte inc.	36,44 \$ / mètre ² - item 1 24,92 \$ / mètre ² - item 2 43,00 \$ et 31, 00 \$ / mètre ² - item 3 34,82 \$ / mètre ² - item 4 2 500 \$ / unitaire - item 5 2 000 \$ / frais de mobilisation et démobalisation

CONSIDÉRANT que l'offre de la compagnie Marion Asphalte inc. est la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Marion Asphalte inc. le contrat relatif aux travaux de rapiéçage d'asphalte pour la saison 2024 aux coûts unitaires détaillés au formulaire de soumission daté du 2 avril 2024 pour une dépense nette n'excédant pas 80 000 \$, et ce, aux conditions décrites au devis numéro 2024-003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-04-115

H.5 EXPLOITATION ET OPÉRATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le contrat octroyé à la firme Nordikeau, en vertu de la résolution numéro 2021-04-109, à l'égard des services professionnels pour l'exploitation et l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées vient à échéance le 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 5 avril 2024 provenant de la firme Nordikeau portant le numéro OPT-24-0600 relatif à l'exploitation et l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées pour une période de douze (12) mois au coût mensuel de 5 933,33 \$ plus les taxes applicables, et ce, aux mêmes conditions détaillées au devis 2021-006 à l'exception du cautionnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Nordikeau inc. le mandat de services professionnels pour l'exploitation et l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées au coût mensuel de 5 933,33 \$ représentant un montant annuel de 71 200 \$ plus les taxes applicables. Le contrat est d'une durée d'un (1) an débutant le 1^{er} mai 2024 et se terminant le 30 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2024-04-116

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

H.6 CLASSIQUE AUTOMOBILES DU VIEUX BERTHIER / ÉVÉNEMENT – SPECTACLE EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 29 mars 2024 provenant de l'organisme « Le Classique Automobiles du Vieux Berthier » relative à l'organisation d'une diffusion d'un spectacle à l'extérieur sur écran géant en face de la salle Le Frontenac, le samedi 15 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière au montant de 3 000 \$ à l'organisme « Le Classique Automobiles du Vieux Berthier » pour l'organisation de la diffusion du spectacle à l'extérieur sur écran géant avec Martin Dubé et Steeve Diamond qui se tiendra le 15 juin 2024.

Il est également résolu d'autoriser la fermeture d'une section de la rue De Frontenac située entre les rues D'Iberville et Sainte-Foy pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-04-117

H.7 FÊTE INTERCULTURELLE / MANDAT À PRODUCTIONS PL

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 2 avril 2024 par « Les Productions PL » pour l'organisation de la Fête interculturelle qui se tiendra le 29 juin 2024 au parc Sainte-Geneviève;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer le mandat à la compagnie « Les Productions PL » pour l'organisation de la Fête interculturelle qui se tiendra le 29 juin prochain, et ce, selon l'option 3 avec l'ajout de l'artiste Dave Morgan pour une contribution maximale de la Ville de Berthierville au montant de 25 000 \$ toutes taxes incluses.

Il est également résolu d'autoriser la fermeture de la rue Sainte-Geneviève et une section de la rue De Frontenac située entre l'avenue Gilles-Villeneuve et la rue Sainte-Geneviève pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

2024-04-118

L.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 980 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE LA VOIRIE SUR L'ENSEMBLE DE LA RUE SAINT-VIATEUR ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 821 500 \$

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial ainsi que la voirie sur l'ensemble de la rue Saint-Viateur;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 3 821 500 \$ incluant les taxes nettes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

ATTENDU la confirmation datée du 7 juillet 2021 provenant de Madame Andrée Laforest., ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, annonçant l'admissibilité de la Ville de Berthierville à une subvention de 2 138 069 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil tenue le 2 avril 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 980 décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue Saint-Viateur et autorisant un emprunt de 3 821 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-04-119

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destremes,

ET RÉSOLU :

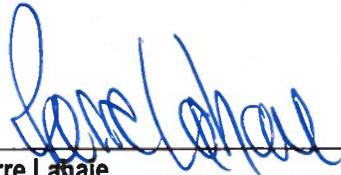
De lever la séance extraordinaire à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS


Pierre Lahaie
Maire


Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Pierre Lahaie, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


Pierre Lahaie
Maire